

Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 13 mai 2024

Au Conseil communal
de la Commune de Montilliez

Rapport de gestion de la commune de Montilliez pour l'année 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers (-ères),

Conformément aux dispositions

- de la loi sur les communes du 28 février 1956 (art. 93c),
- du règlement du Conseil communal du 23.06.2014,

la Municipalité a l'avantage de vous présenter le rapport sur la gestion de la commune de Montilliez concernant l'année 2023.

Index du rapport de gestion :

Chapitre	Titre de chapitre	Pages
0	Organisation de la commune	1 – 5
1	Administration générale	5 – 8
2	Finances	9 - 11
3	Domaines et bâtiments	12 – 15
4	Travaux	15 – 17
5	Instruction publique et cultes	18 - 19
6	Police	20- 24
7	Sécurité sociale	24 – 29
8	Services industriels	30
9	Conclusion	31

0 Organisation de la commune

0.1 Conseil communal

Organisation au 31.12.2023

Présidence
Vice-présidence
Secrétaire
Scrutateurs
Scrutateurs suppléants

Bureau du Conseil Communal

Longchamp Cédric
Menétrey Nicolas
Pittet Laureen
Geinoz Jean-Claude, Menétrey Alain
Dutoit Alain, Gerbex Raphaël



Conseillers communaux

Aubert David	Longchamp Cédric
Ausoni Fabrice (assermenté membre le 03.10.22)	Manser Christian
Barde Cédric	Meige Pierrette
Bovard Luc	Menétrey Alain
Calame Fabrice	Menétrey Nicolas
Campana Gerardo	Mermoud Alexandre
Chambettaz Valérie	Mermoud Fabrice
Ciocca Jérôme	Mermoud Nicolas
Daepfen Alister	Mivelaz Raphaël
Despont Olivier	Morend Yann
Dupraz Jean-Philippe	Panchaud Samuel (assermenté le 24.04.23)
Dutoit Alain	Picard Sandrine
Ethenoz Philippe	Sberna Dominique (décédé le 27.01.23)
Gachet Franck-Yves	Schneeberger Thierry
Gaudard Patrice	Sokol Cavin Marta (assermentée le 2.10.23)
Geinoz Jean-Claude	Suter Marc
Gérard Patrick	Tschudin Thomas
Gerbex Raphaël	Vautherin Didier (assermenté le 24.04.23)
Gysin Eric (démissionne le 22.08.23)	Waeber Mical
Hirschi Sébastien	Weber Grégoire
Jaton Patrick	Weiss Diane

Suppléant : Gonzalez José

1 Commission permanente	3 Commissions thématiques		
Gestion – finances	Urbanisme	Infrastructures	Recours
Calame Fabrice Dupraz Jean-Philippe Ethenoz Philippe Schneeberger Thierry Tschudin Thomas <i>Morend Yann supp.</i>	Bovard Luc Despont Olivier Gachet Franck-Yves Suter Marc Weber Grégoire <i>Chambettaz Val. supp.</i>	Aubert David Gérard Patrick Meige Pierrette Mermoud Nicolas Morend Yann <i>Gachet Franck supp.</i>	Hirschi Sébastien Mermoud Fabrice Picard Sandrine <i>Gaudard Patrice supp.</i>

Délégués aux associations intercommunales

Epuration des eaux usées de la région Coruz-Menthue (AECM) Ciocca Jérôme Dupraz Jean-Philippe Gaudard Patrice Weber Grégoire <i>Daepfen Alister supp.</i>	Association scolaire intercommunale région d'Echallens et environs (ASIRE) Ciocca Jérôme Manser Christian <i>Mermoud Alexandre supp.</i>
STEP d'Echallens Mermoud Nicolas <i>Mivelaz Raphaël supp.</i>	Région du Gros-de-Vaud Aubert David
Association intercommunale pour l'aménée d'eau d'Echallens et environs (AIAE) Gaudard Patrice Jaton Patrick <i>Mivelaz Raphaël supp.</i>	Association intercommunale des Eaux du Haut Jorat (AIEHJ) Mivelaz Raphaël <i>Gaudard Patrice supp.</i>



Groupement forestier de la Menthue Calame Fabrice Hirschi Sébastien <i>supp.</i>	Association STEP Echallens-Talent (ASET) Mermoud Fabrice Mermoud Nicolas Daepfen Alister <i>supp.</i>
Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et Environs (EJAJE) Waeber Mical Weiss Diane Chambettaz Valérie <i>supp.</i>	Commission de salubrité Bovard Luc Deguara Rosmarie Guizzetti François

0.2 Municipalité Organisation

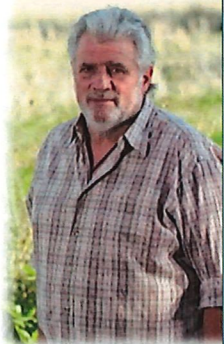



A l'instar des années précédentes, l'année 2023 a été très chargée pour la Municipalité. Les nombreux dossiers traités sont de plus en plus complexes, leurs études demandent de plus en plus de compétences et de temps. La charge de travail s'est accrue dans l'ensemble des dicastères et particulièrement dans la police des constructions. Malgré ceci, nous pouvons relever l'excellente entente régnant au sein de la Municipalité.

Syndic : Leuba Daniel

Vice-syndic : Guizzetti François

Municipaux : Gaudard Xavier Gay-Crosier Thierry Panchaud Lionel

Dicastères

Daniel Leuba	François Guizzetti	Xavier Gaudard	Thierry Gay-Crosier	Lionel Panchaud
Administration générale Communication Ecoles Efaje Environnement Finances Informatique Personnel	 Chemins, collecteurs des champs, Chemins forestiers Cours d'eau Eau Eclairage public Epuration Forêts Gaz SI Téléréseau Voirie employés	 Cimetières Déchets Pâturage Routes Terrains Voirie matériel	 Affaires militaires Affaires sociales Cultes Parcs et promenades Passeport-vacances PCi Places de jeux Police Santé SDIS Transports publics	 Aménagement du territoire Bâtiments Police des constructions Urbanisme



0.3 Administration	Organisation	
Secrétaire municipale	Pahud Monique	greffe municipal
Secrétaire municipale adjointe	Reinhard Catherine	greffe municipal
Archiviste et remplacement au CH	Berney Laurence	greffe municipal + CH
Préposée au CH + étrangers	Curchod Véronique	CH
Boursier	Pillonel Pascal	bourse communale

Greffe municipal

- Secrétariat de la Municipalité et du Syndic
- Suivi des dossiers de la police des constructions, statistique trimestrielle
- Autorisations de manifestations, loterie, loto
- Permis pour vente de boissons alcooliques
- Permis de fouilles
- Gérance des appartements et locaux commerciaux
- Naturalisations
- Columbarium, cimetières
- Votations, élections

Bureau du contrôle des habitants et des étrangers (CH)

- Enregistrement des arrivées et des départs
- Bureau des étrangers
- Renseignements aux administrations publiques
- Attestations de domicile
- Déclarations de vie
- Naturalisations
- Location des salles communales et refuge
- Statistiques diverses
- Passeport-vacances
- Vente des cartes journalières CFF
- Vente des sacs poubelles taxés

Bourse communale

- Tenue de la comptabilité générale
- Elaboration du budget et des comptes communaux
- Elaboration de plans de financements et d'investissements
- Gestion des salaires
- Responsable RH
- Relations avec les services du canton, la Préfecture, la commission de gestion
- Service du contentieux
- Gestion du portefeuille des assurances (choses, dégâts d'eau, véhicules, personnel)
- Facturation des taxes communales (eau, épuration, déchets, etc.)
- Facturation d'impôts spécifiques (chiens, impôt foncier, successions et donations, etc.)
- Location des cases de congélateurs
- Arrêté d'imposition
- Mise à jour du site internet.



0.4 Employés communaux permanents

Nos deux collaborateurs de voirie, à savoir M. Sylvain Brandt et M. Adrian Michel, épaulés lors des grands travaux par un employé auxiliaire en la personne de M. Arsen Rexhaj, s'occupent principalement des travaux extérieurs, soit le déneigement des routes et des trottoirs y compris le nettoyage en toutes saisons, de l'entretien des espaces verts et des places de jeux, de la gestion de la déchèterie. Ils assurent également la préparation des moules de bois réservés à la suite de la mise, de même qu'ils sont occupés en forêt pour ramasser tous les déchets qui y sont malheureusement dispersés ; épaulés par M. Didier Vautherin, ils procèdent à l'enlèvement des plantes invasives. La production des fleurs et plantes garnissant nos plates-bandes et fontaines sises dans nos quatre villages se fait dans les serres de la commune par nos employés. A noter que leur cahier des charges comprend aussi l'entretien des bâtiments, accessoirement travaux de conciergerie, l'entretien du matériel, des machines et véhicules.



La Municipalité apprécie l'engagement et l'entente qui règnent au sein de cette équipe.

Il faut aussi remercier les 35 personnes qui collaborent tout au long des saisons pour le bien de notre Commune en tant qu'aides et auxiliaires.

1 Administration générale

1.1 Conseil communal

En 2023, le Conseil communal s'est réuni à quatre reprises à la salle du Conseil de Poliez-le-Grand : les 24 avril, 19 juin, 2 octobre et 11 décembre. Lors de ces séances, les 10 préavis relatifs aux sujets ci-dessous ont été traités et acceptés par le Législatif :

- PM 20 Modification du plan d'affectation communal et des règlements communaux de Dommartin, Naz, Poliez-le-Grand et Sugnens ;
- PM 21 Augmentation du budget 2023 pour crédit d'étude d'un chauffage à distance à la grande salle de Poliez-le-Grand ;
- PM 22 Rénovation du refuge de Poliez-le-Grand ;
- PM 23 Démontage du réservoir d'eau de Naz ;
- PM 24 Changement du logiciel métiers
- PM 25 Comptes communaux 2022
- PM 26 Arrêté d'imposition 2024
- PM 27 Installation de tables et bancs
- PM 28 Rénovation, création et amélioration des places de jeux
- PM 29 Budget communal 2024

1.2 Municipalité

La Municipalité a tenu séance à 47 reprises en 2023 et traité environ 20 à 30 dossiers par séance. Les engagements suivants sont assurés par les membres de l'Exécutif, lesquels conduisent simultanément la gestion de leur dicastère et participent aux séances collégiales de l'Exécutif :



- Leuba Daniel**
- Président du Codir de l'ASIRE ;
 - Vice-Président du Conseil des Communes ;
 - Délégué municipal à l'EFAJE.
- Guizzetti François**
- Président du groupement forestier de la Menthue ;
 - Membre du comité directeur de l'AIEHJ ;
 - Membre du comité directeur de l'AIAE ;
 - Vice-Président du comité directeur de l'ASET.
 - Président du comité directeur de l'AECM (STEP Naz, Dommartin) ;
 - Délégué municipal pour la STEP d'Echallens ;
 - Délégué municipal pour le chemin des Blés ;
 - Délégué municipal pour le four à pain de Poliez-le-Grand ;
 - Délégué municipal pour l'association de la Maison du Blé et du Pain à Echallens ;
 - Délégué pour le groupement forestier à la Fédération des Triages ;
 - Membre au comité de l'union forestière de Peyres-Possens ;
 - Délégué municipal pour le comblement du pâturage de Fey-Montilliez ;
 - Délégué municipal au BPA ;
 - Délégué municipal pour la Biodiversité et les Castors ;
 - Délégué municipal pour la renaturation du Sauteru.
- Gaudard Xavier**
- Délégué municipal à l'ASIRE ;
 - Délégué municipal à VALORSA ;
 - Délégué municipal à l'AIEHJ ;
 - Délégué municipal à la PCi Gros-de-Vaud ;
 - Délégué municipal au SDIS Gros-de-Vaud.
- Gay-Crosier Thierry**
- Vice-président du comité directeur de la PCi Gros-de-Vaud ;
 - Délégué municipal à l'ARASPE ;
 - Membre du Codir du SDIS Gros-de-Vaud ;
 - Délégué municipal à l'Association de communes pour la Ludothèque ;
 - Délégué municipal au Conseil de la BRE ;
 - Délégué municipal à l'AECM (STEP Naz, Dommartin) ;
 - Délégué municipal à l'Association du Réseau Santé de la région lausannoise ;
 - Délégué municipal à l'AIAE ;
 - Délégué municipal à l'AG du groupement forestier de la Menthue ;
 - Délégué municipal à l'EERV ;
 - Délégué municipal à la paroisse catholique de Bottens, sous le vocable de Saint Etienne.
- Panchaud Lionel**
- Délégué municipal à l'ASET ;
 - Délégué municipal à l'ASIRE.



1.3 Administration

Le point de la situation au **Contrôle des Habitants** de Montilliez au 31.12.2023, c'est :



Pendant l'année 2023, 163 personnes sont arrivées et 178 personnes ont quitté la commune. Montilliez a accueilli 19 naissances et compté 12 décès.

Durant cette année, la Municipalité a établi les rapports d'enquête dans le cadre des demandes de **naturalisation** de 4 citoyens, pour lesquels elle a, à chaque fois, délivré un préavis positif.

Les projets de construction peuvent reprendre car la zone de réserve a été levée le 29 octobre 2023. Les nouveaux projets sont régis par nos 4 règlements de police des constructions actuels. L'unification du règlement de police des constructions pour les 4 villages de Montilliez avance et sera soumis à l'enquête publique fin 2024.

A noter que 15 enquêtes publiques ont été publiées en 2023, soit :

- 2 installations d'antennes de téléphonie mobile à Poliez-le-Grand et Sugnens ;
- 5 PAC air-eau à Poliez-le-Grand et Dommartin ;
- 1 PAC géothermie à Sugnens ;
- 2 transformations de fermes à Poliez-le-Grand ;
- 1 création de fumière à Poliez-le-Grand ;
- 1 installation de froid à Poliez-le-Grand ;
- 1 construction de local sur garage existant à Naz ;
- 1 construction de pergola à Sugnens ;
- 1 aménagement de chambre et salle de bains à Dommartin.

Pour l'ensemble de nos 4 villages, ce sont 6 autorisations municipales qui ont été délivrées pour des réalisations de minime importance ; la pose d'installations photovoltaïques sur toitures reste importante puisque nous avons validé 28 annonces.



L'exécutif a été sollicité à de maintes reprises durant l'année afin de représenter notre Commune dans diverses manifestations.

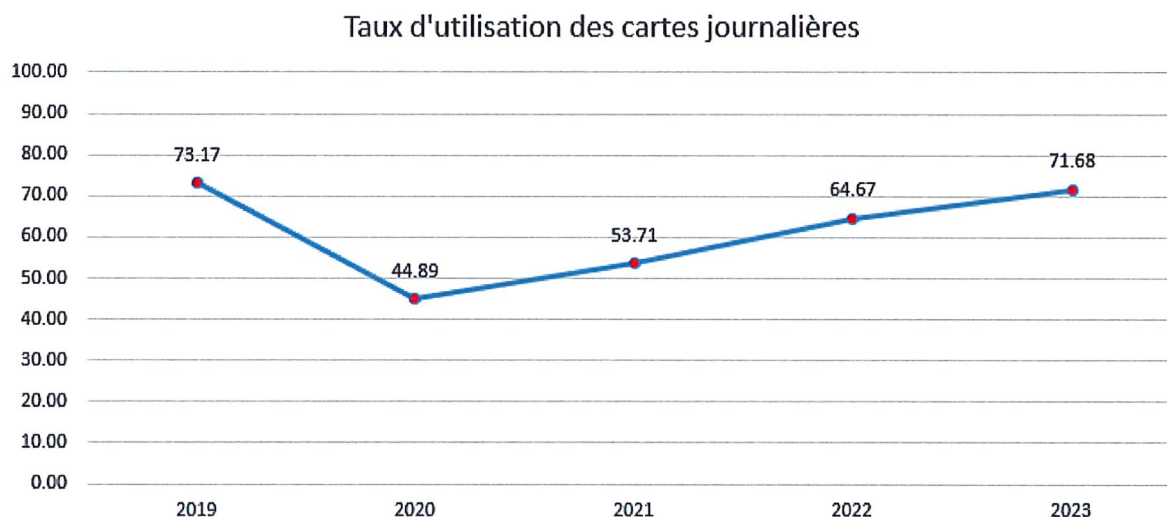
En juin, nous avons remercié l'ensemble du personnel de la Commune ainsi que celles et ceux qui œuvrent de manière ponctuelle pour le bien de Montilliez.

Le 1^{er} août a été fêté par un temps maussade à Dommartin. Grâce aux Amis'Domm, nous avons pu profiter d'une infrastructure construite de toute pièce et la soirée a été agrémentée notamment par une production artistique.

L'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre de notre stratégie PECC. Des ateliers citoyens se sont déroulés à notre entière satisfaction et à celle des personnes volontaires.

1.4 Transports publics

La mise à disposition des cartes journalières est un service apprécié qui n'est plus à démontrer. En 2023 nous avons vendu 71,68 % des cartes disponibles.



1.5 Communications



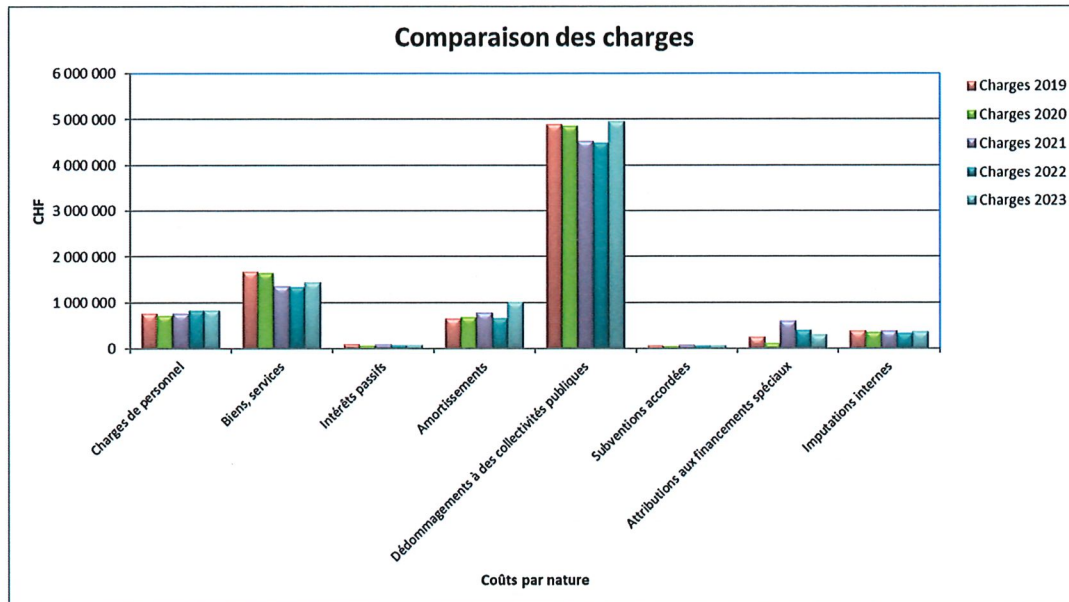
Deux éditions du « Quart d'Heure de Montilliez » ont été distribuées au printemps et à l'automne 2023.



2 Finances

2.1 Synthèse générale

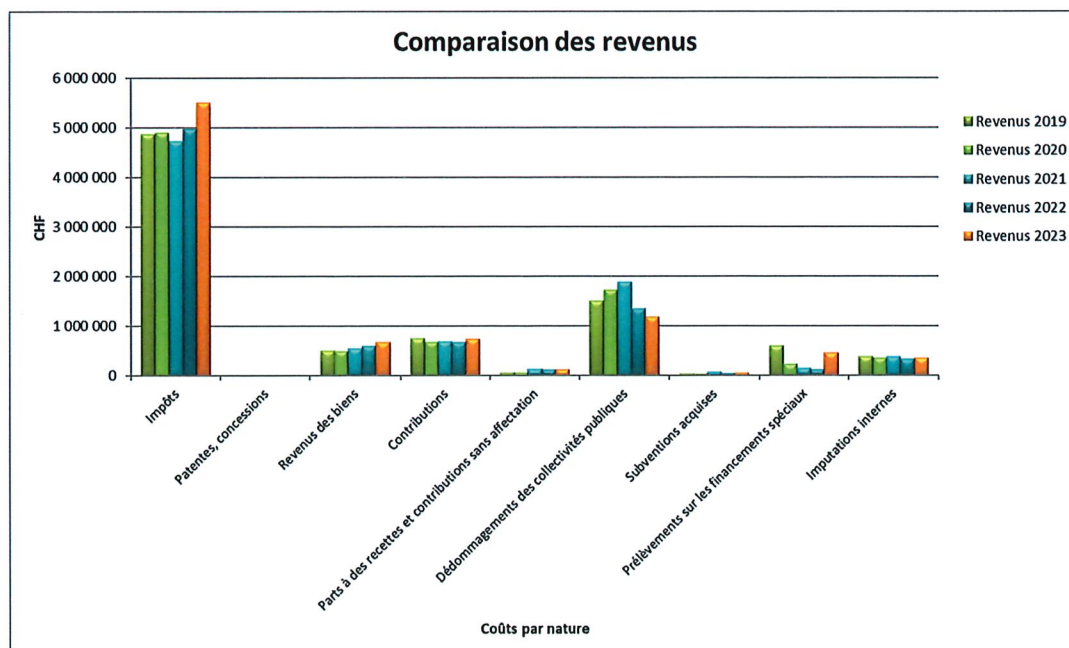
En comparaison avec 2022, l'exercice 2023 se solde par une augmentation globale de charges de CHF 836'087.31 générée principalement par des amortissements et le système péréquatif, eu égard notamment à la valeur de notre point d'impôt.



Légende : Histogramme de la comparaison des charges des 5 dernières années

2.2 Synthèse de nos revenus

L'exercice 2023 se solde avec une augmentation globale des revenus de CHF 836'503.31. 63% de cette augmentation provient des impôts. A noter également une diminution de revenus de CHF 157'356.60 du système péréquatif eu égard notamment à la valeur de notre point d'impôt qui augmente.



Légende : Histogramme de la comparaison des revenus des 5 dernières années



2.3 Compte de fonctionnement

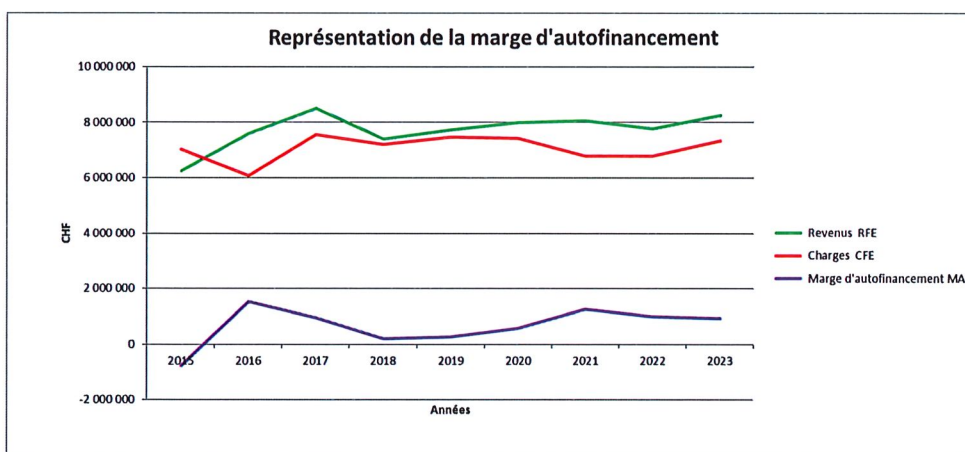
Avec un budget 2023 prévoyant un excédent de charges de CHF 67'029, nous bouclons finalement avec un excédent de revenus de CHF 86'507.62.

Nous sommes satisfaits du résultat obtenu. La gestion permanente des deniers publics est une priorité pour la Municipalité. Cependant, cette dernière reste préoccupée par la volatilité de certains facteurs sur nos finances communales. Ce résultat démontre le peu de levier dont la Municipalité dispose pour influencer ses résultats financiers.

Il est à relever la bonne maîtrise des charges sur lesquelles la Municipalité possède encore une certaine marge de manœuvre. Par contre, comme déjà porté à la connaissance du Conseil communal, il est difficile de maîtriser les nombreux postes pour lesquels les coûts nous sont facturés à l'habitant.

A noter qu'une somme de CHF 240'000 a été attribuée au fonds pour pertes sur débiteurs sur indication de l'ACI. Ceci est interpellant car cette somme sera peut-être utilisée pour couvrir les impôts non perçus.

L'évolution de la marge d'autofinancement est à la baisse. Etablie à 12.92 en 2022, elle passe à 11.30 en 2023. Ceci est dû au fait que, malgré une hausse de nos revenus, les charges augmentent également et péjorent ainsi faiblement notre marge.



Légende : Evolution 2015-2023 de la marge d'autofinancement en lien avec les revenus et charges épurés

2.4 Investissements

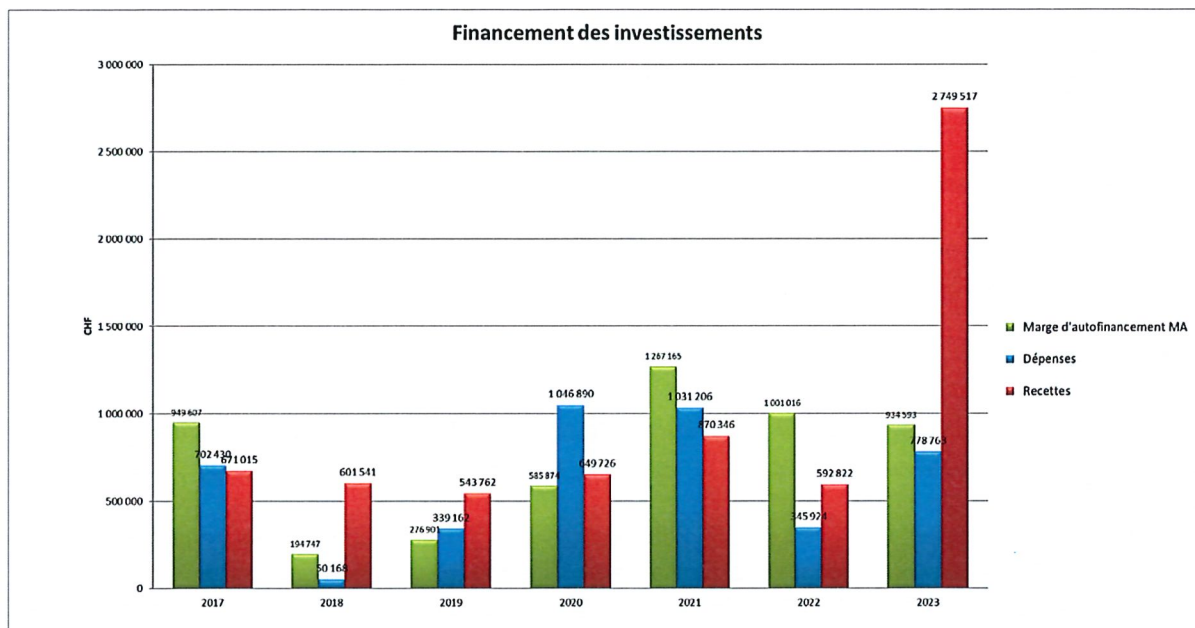
La mise en relation des dépenses tirées du plan d'investissement et de la marge d'autofinancement calculée sur les comptes de fonctionnement, ajoutées à l'endettement actuel, a déterminé l'endettement maximum en cours de législature de CHF 12'699'712. Tenant compte de la marge d'erreur possible liée aux hypothèses émises, le Conseil communal a validé la proposition de la Municipalité de fixer le montant du plafond d'endettement à CHF 18'500'000.- pour cette législature.

2023 fut une année qui a vu des investissements effectués au travers de différents préavis municipaux, dont les plus importants :

- Rénovation du refuge de Poliez-le-Grand
- Démolition du réservoir de Naz
- Développement d'un nouveau logiciel métiers pour les finances et le CH



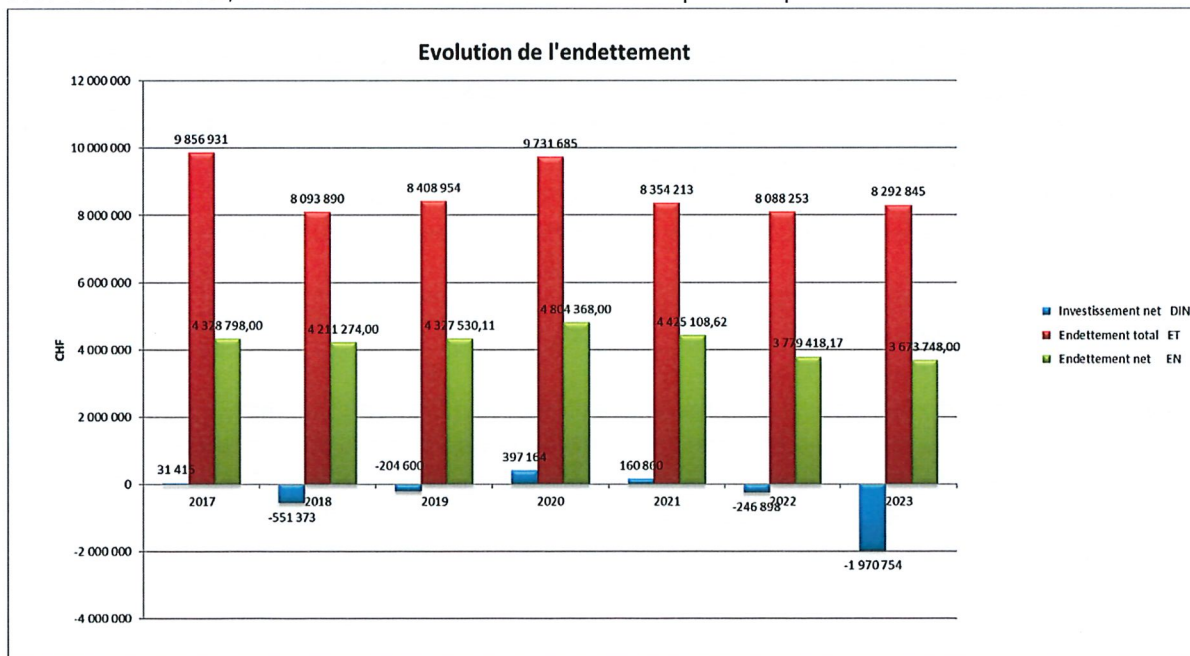
Il est à relever que ces investissements ont été financés par la trésorerie et que la Municipalité n'a pas eu à recourir à des emprunts auprès d'établissements financiers.



Légende : Evolution 2017-2023 du financement des investissements

2.5 Endettement

Grâce à nos efforts, la diminution de l'endettement net se poursuit pour s'établir à CHF 3'673'748



Légende : Evolution 2017-2023 de l'évolution de l'endettement



3 Domaines et bâtiments

3.1 Forêts

3.1.1 Groupement forestier

Les comptes de l'année 2023 bouclent avec un excédent de produits de CHF 52.57. Après adoption des comptes par le comité, le bénéfice est viré au capital dont le solde est de CHF 207'501.51 au 1^{er} janvier 2024.

Les comptes sont scindés en 3 parties :

- Administration
- Exploitation des forêts
- Plaquettes forestières du Jorat.

➤ Administration

Ce poste englobe les charges générales d'administration pour lesquelles les communes participent selon la clé de répartition statutaire, soit moitié selon la surface, moitié selon les heures du garde.

Le total des coûts atteint CHF 186'602.65. La participation nette à charge des membres est de CHF 123'763.15 une fois déduits quelques petits remboursements et la contribution de l'Etat pour les tâches REMUN de CHF 61'958.20 (CHF 66'729./ TVA 4'770.80). Comme déjà évoqué lors du dernier budget, c'est la variante la plus favorable qui a été adoptée par le Grand Conseil lors du renouvellement de la convention en 2023. Par contre, il n'y a plus de participation RPT « appui aux forêts privées ».

Les prévisions budgétaires sont majoritairement respectées, voire inférieures puisque le coût à charge des communes se situe environ CHF 10'000.- en dessous du budget. Les commentaires suivants sont apportés :

- 110.304.0 : le Conseil d'administration de la caisse de prévoyance CIP a décidé d'une redistribution aux employeurs de 0,5% des salaires cotisants.
- 110.305.0 augmentation de la cotisation collective maladie qui passe de 1.06% à 1.866% (répartition paritaire employé-employeur).
- 110.315.0 : pour le véhicule, service des 38'000 km et réparation d'un pneu.
- 110.318.0 : comprend pour CHF 3'028.- de prestations d'aides au garde pour du martelage en zones difficiles.

➤ Exploitation des forêts

La partie « Exploitation forêts » touche les propriétaires forestiers gérés en pot commun. La présentation comptable permet d'analyser le résultat des différents centres de coûts. Ce poste laisse globalement apparaître un surplus de produits de CHF 52.57 sur un total de CHF 838'035.34, après participation demandée aux communes de CHF 90'800.- (CHF 100.-/ha au lieu de 109.-/ha budgétisés).

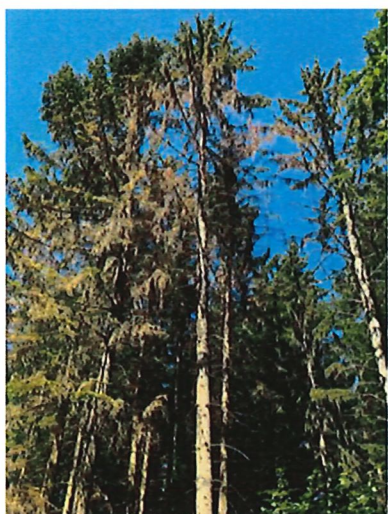
Des subventions sont enregistrées dans les domaines suivants :

Subvention « gibier »	CHF	3'821.70
Subventions soins aux jeunes peuplements ¹⁾	CHF	112'971.20
Subvention soins aux jeunes perchis (motion Fässler) ¹⁾	CHF	55'422.45
Subvention dégât aux forêts ¹⁾	CHF	64'302.70
Subvention entretien forêts de protection	CHF	63'616.45
<u>Subvention projets de biodiversité</u>	CHF	<u>59'052.90</u>
Total (HT)	CHF	359'187.40



1) Dont CHF 100'000.- TTC à recevoir pour les soins aux jeunes peuplements, CHF 40'000.- TTC pour les soins aux jeunes perchis et CHF 28'500.- pour les dégâts aux forêts, ce qui correspond à la contrepartie de CHF 168'500.- figurant au compte de l'actif du bilan no 9144.0

Forêts privées : 74 permis de coupe ont été délivrés dans les forêts privées du groupement forestier de la Menthue, pour un volume martelé représentant 3'057 m³. Les permis 2023 sont tous à disposition auprès de l'inspection des forêts à Cugy, chez Monsieur l'inspecteur Gil Loetscher. Plus de 140 heures ont été consacrées à l'accompagnement des propriétaires forestiers privés dans leurs différentes démarches forestières, soit conseils multiples, présentation de projets de biodiversité et accompagnement dans les soins modérés et sylviculture proche de la nature. 1393 m³ concernent des exploitations normales (mise en lumière et éclaircie) et 1664 m³ concernent des bois renversés, attaqués par les scolytes et en secteurs de protection.



L'année 2023 est marquée par une légère augmentation de la pullulation des scolytes typographe.

Les peuplements forestiers des communes de Bottens et Montilliez, en basse altitude, sont les plus atteints.

Scolytes typographe sur épicéa à Dommartin Chavannes, fin été 2023

Chantiers secteurs de protection et sécurité avec la DGMR : plusieurs chantiers en secteur de protection et le long des axes routiers sous responsabilité de la Direction générale de la mobilité des routes, se sont déroulés tout au long de l'année 2023. Un chantier particulièrement conséquent a impacté le secteur du village de Naz, le long de la rivière la Menthue et en parallèle de la route cantonale Naz / Peyres-Possens. Plus de 700 m³ de bois ont été exploités sur les différents secteurs. Le feuillus représentait la majorité du volume et une grande partie de ces produits ont été destinés malheureusement au bois d'énergie. Il était difficile de trouver d'autres débouchés pour valoriser le mieux possible les assortiments feuillus.

Convention avec les propriétaires privés : au 31 décembre 2023, 107 propriétaires privés sont sous convention avec le groupement forestier de la Menthue, ce qui représente une surface de 138 ha (soit 7 propriétaires et 5 ha de plus qu'en 2022). Les 107 conventions sont déposées auprès de l'inspection des forêts à Cugy, chez Monsieur l'inspecteur Gil Loetscher.

➤ Plaquettes forestières du Jorat

Le loyer pour le dépôt à plaquettes à Poliez-Pittet est refacturé à l'entreprise Schmuki.

3.1.2 Les forêts de Montilliez en quelques chiffres

1071 m ³	Chablis et bois résineux d'industrie résultant de : - foyers de bostryche - casse suite aux intempéries, mise de bois	Total de 82 heures de travail du garde-forestier
---------------------	---	--



Comme en 2022, la mise de bois 2023 se fit en présentiel, et l'invitation adressée à nos administrés par le biais d'un papillon tous ménages, offrant la possibilité de commander son bois, a retenu un intérêt marqué. Les demandes ont été traitées via le garde forestier et les coupes, ainsi que la préparation des tas de bois, ont été faites par une entreprise de la région. Les moules, soit 4 m³, sont traités désormais en boules de 1 m³ ; ce travail est confié aux employés communaux qui sont aidés par des personnes auxiliaires. La vente 2023 se monte à CHF 10'500.-, y compris la vente des sapins de Noël.

Les forêts de Montilliez conservent leur équilibre dans la gestion du patrimoine forestier de la commune. Les exploitations sont toujours régulées suite au réajustement des possibilités de coupe fixées dans le plan de gestion de la commune. La possibilité annuelle actuelle reste fixée à 390 m³. Elle sera réadaptée lors du prochain inventaire et de la révision du plan de gestion en 2028. L'exploitation des bois scolytés est en légère augmentation pour 2023. Les interventions sylvicoles sont toujours orientées sur un suivi des jeunes futaies et un contrôle sanitaire des vieux peuplements, ainsi que la surveillance de l'évolution des scolytes. Une nouvelle chênaie a été créée à Poliez-le-Grand, au lieu-dit Haut-Les-Bois, non loin du refuge.

Les efforts de gestion restent axés sur la mise en sécurité des chemins et routes publics, les soins sylvicoles et l'adaptation des différents peuplements en lien avec l'évolution du climat.

322 Pâturage de Sugnens

Durant l'estivage 2023, nous ne relevons aucun changement notable concernant la gestion du bétail sur le site, soit génisses et vaches allaitantes, arrivées dès début mai. La saison 2023 a été difficile à gérer tout au long de la période d'estivage ; en effet, l'année a été assez similaire à la précédente, la météo et la sécheresse ont impacté la quantité d'herbe, ce qui nous a obligés à donner du foin au bétail. Nous avons pu compter sur deux collaborateurs pour gérer le pâturage durant la saison : M. Jules Jeanneret pour l'entretien des parcs et M. Fritz Hänni pour la surveillance du bétail.

350 Auberge communale

La Municipalité a entamé la procédure pour organiser un concours d'architecture avec la collaboration du bureau Decroux & Piccolo, et a prévu présenter un préavis au Conseil communal début 2024 demandant le crédit nécessaire pour financer le concours. Un préavis distinct traitera du crédit nécessaire pour la réalisation des travaux, sur base des soumissions rentrées.

Les travaux relatifs à l'installation d'une cuisine froide, répondant aux normes de l'OFCO, ont été terminés en octobre 2023.

362 Grande salle de Poliez-le-Grand

Il a été nécessaire de répondre aux exigences de l'OFCO qui oblige les communes propriétaires d'établissements publics (piscines, vestiaires d'installations sportives, écoles etc) de faire contrôler leurs installations deux fois par an afin de s'assurer de l'absence de la bactérie de type Legionella. Après la fermeture de nos douches durant plusieurs mois, nous avons installé un système anti-légionellose et ne connaissons ainsi plus ce problème. La modification des conduites d'eau des douches a été réalisée en 2023 et la mise en service se fait début 2024.

364 Bâtiment communal de Sugnens ch. de la Lignée 1

La mise en service de la nouvelle installation de chauffage s'est faite en début d'année avec quelques petites erreurs de jeunesse qui ont pu être corrigées rapidement. Le système fonctionne parfaitement à la satisfaction de nos locataires.



366 Congélateur de Dommartin

En raison de sa vétusté relevée lors du contrôle annuel d'entretien, le compresseur a dû être remplacé par un appareil neuf.

373 Refuge de Poliez-le-Grand

Les travaux de rénovation du refuge ont été menés de bon train puisque nos locataires ont pu profiter dès l'automne d'un bâtiment raccordé à l'électricité, avec cuisinette aménagée confortablement et chauffage par le poêle à pellets. Nous avons remarqué, depuis l'achèvement de ces travaux, l'engouement croissant des utilisateurs pour ce refuge.

354 Temple de Poliez-le-Grand

355 Temple de Sugnens

Des travaux d'entretien du clocher ont été réalisés à Poliez-le-Grand. Les orgues ont été remplacées dans les églises de ces deux villages.

4 Travaux

4.1 Routes – Entretien

Seul de l'entretien courant a été effectué sur les routes de nos 4 villages en 2023.

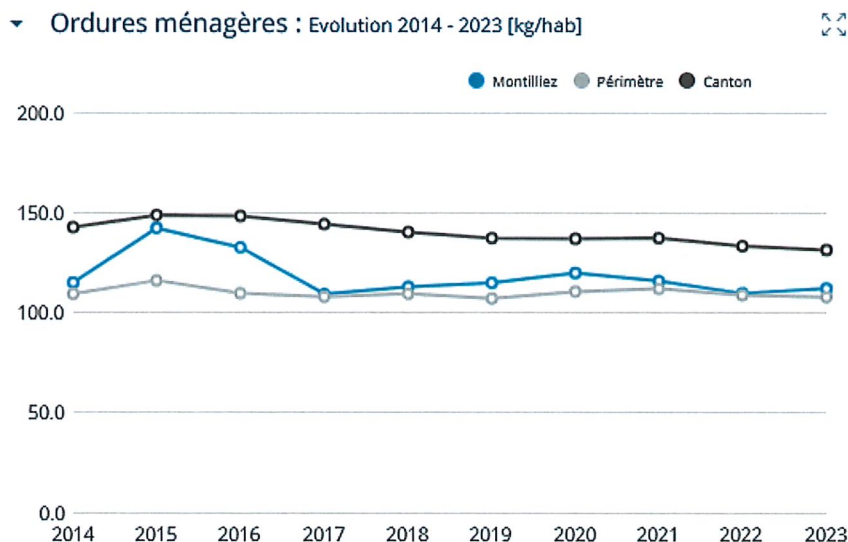
Plusieurs études et analyses sont en cours, à savoir :

- l'état de santé des chemins AF sur tout le territoire communal,
- l'élargissement du trottoir à la route d'Echallens à Poliez-le-Grand,
- la sécurisation de la croisée au chemin des Carres à Sugnens,
- la sécurisation du croisement accidentogène RC 501 - rte Dommartin/Sugnens (croisée du poulailler) à la suite de plusieurs accidents de la circulation.

4.2. Cimetières

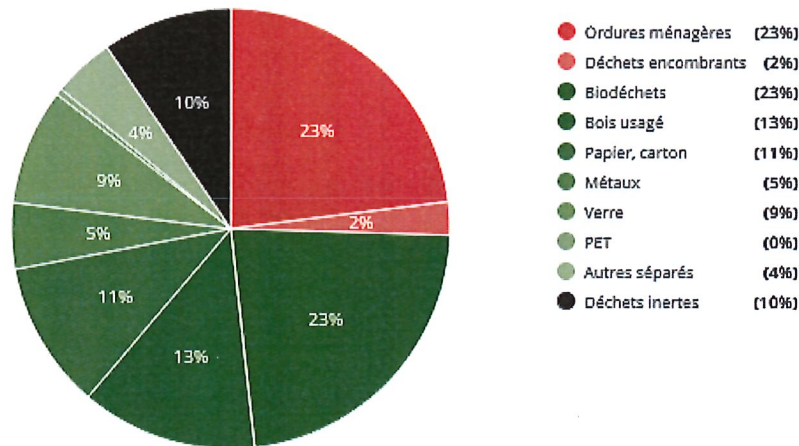
Pour les cimetières de nos 4 villages, rien de particulier à signaler, à part l'entretien courant qui a été effectué.

4.3 Ordures + déchets communaux





2023 : Répartition déchets en [%]



Taux de collecte séparée : 64.9 %

Commune de Montilliez (VALORSA)										
Population	1 894	1 895	1 883	1 857	1 819	1 781	1 731	1 698	1 656	1 635
Taux de collecte séparée	64.9 %	63.7 %	64.2 %	63.7 %	64.6 %	62.3 %	63.9 %	60.8 %	64.4 %	66.9 %
Ordures ménagères [t]	212.51	207.96	218.18	222.55	208.91	201.04	189.16	225.14	235.53	187.98
Commune [kg/hab]	112.2	109.7	115.9	119.8	114.8	112.9	109.3	132.6	142.2	115.0
Périmètre [kg/hab]	107.9	108.8	112.0	110.5	107.0	109.4	107.9	109.6	116.0	109.3
Canton [kg/hab]	131.4	133.3	137.3	136.9	137.2	140.2	144.2	148.2	148.6	142.6
Déchets encombrants [t]	22.56	24.80	27.35	32.10	27.12	29.27	31.92	25.36	28.34	28.11
Déchets communaux [t]	82.36	84.65	77.70	76.90	64.01	63.96	59.32	0.00	0.00	0.00
Biodéchets [t]	209.80	194.12	222.80	204.92	214.58	174.78	154.78	165.87	111.06	81.90
Bois usagé [t]	119.94	122.70	120.56	130.50	95.13	124.20	147.41	130.38	113.56	111.68
Papier, carton [t]	99.99	93.88	115.23	110.21	115.98	103.34	114.66	96.97	118.99	104.35
Métaux [t]	44.81	45.34	48.23	50.98	47.31	37.81	62.22	59.58	37.73	38.41
Verre [t]	78.71	81.62	85.90	91.85	75.50	81.52	74.79	78.76	71.44	78.25
PET [t]	4.55	4.07	4.77	0.00	3.85	4.58	0.00	0.00	4.96	4.96

A noter : une légère augmentation de 2.5 kg d'ordures ménagères par personne sur l'année 2023, malgré l'augmentation, nous restons et dessous des quantités de 2021.

En 2023, nous constatons que la collecte des déchets en général reste assez stable par rapport à l'année 2022.

4.4 Réseau d'égouts et épuration

Pour le suivi d'entretien du réseau EC et EU, le système d'intervention par zone, profilé sur deux ans, fait ses preuves ; en effet quelques tronçons ont pu être remis en état lors des contrôles. Des tronçons défectueux ont été réparés et des grilles de routes ont été nettoyées et contrôlées. Les barrières du dessableur qui se trouve sur le Sauteru vont être changées en 2024.



La régionalisation de l'épuration région Echallens – Talent

La nouvelle association ASET (Association intercommunale épuration Echallens Talent) continue ses travaux préparatoires. Le programme établi est respecté ; néanmoins il est toujours bloqué par l'acquisition d'une partie du terrain voisin qui est toujours en négociation mais ne freine pas l'avancement de l'étude. Le projet a été confié à plusieurs bureaux d'ingénieurs qui ont formé un groupe nommé « Triton » ; ces bureaux sont Ribi SA, Perret-Gentil SA et EMG-electroprocess SA. L'étude de vente de Biogaz a été conclue, le contrat sera signé en 2024 ; l'étude pour la pose de panneaux photovoltaïques est toujours en cours.

La STEP de l'AECM, qui épure les eaux de Naz et Dommartin, n'est toujours pas concernée par une régionalisation. Les travaux prévus en 2023 soit pour le tamiseur ainsi que le nettoyage des fosses de biologie ont été exécutés. Les travaux pour la soufflante sont reportés en 2024 pour des raisons de livraison du matériel. L'état de fonctionnement de la STEP est très satisfaisant.

La STEP d'Echallens fonctionne toujours avec satisfaction. Tous les travaux de suivi ou d'amélioration sont toujours en lien avec les futurs travaux de régionalisation ; pour 2023 c'est :

- Le traitement des eaux usées pour 9372 habitants raccordés
- Une moyenne journalière de 2223 m³ qui arrive à la STEP
- 53 tonnes de déchets ont été récupérés par le dégrilleur
- 110'229 m³ ont été déversés par le BEP (bassin d'eau pluviale) soit dans le Talent mais avec passage au dégrilleur, donc sans déchet (papier et autre)
- 27 tonnes de sable retenus
- 403 analyses de conformité
- La mise en service d'une génératrice pour assurer le fonctionnement en cas de pénurie d'énergie.

A savoir aussi que la consommation d'énergie a été diminuée de 38% par le moteur chaleur/force qui est alimenté par le biogaz produit par la STEP.

4.5 Eclairage public

Le réseau fonctionne dans sa totalité avec un éclairage LED, avec un abaissement de l'intensité de 23h00 à 5h00. Comme en 2022, des pannes à répétitions ont été décelées durant l'année avec du retard pour les réparations en raison des délais de livraison des composants de réparation. La Municipalité rappelle que si vous constatez une panne sur un candélabre, il y a lieu d'avertir le municipal en charge, ou le greffe, qui transmettra l'information pour y remédier.

4.6 Aménagement du territoire

La révision du plan d'affectation communal (PACom) suit son cours.

A la suite de la deuxième enquête publique, 10 personnes ont fait opposition. Les séances de conciliation ont eu lieu en début d'année. 3 personnes ont retiré leur opposition. Le conseil communal a accepté les modifications du plan d'affectation communal (préavis municipal 20-23) et a levé les 7 oppositions lors du conseil du 24 avril. Le canton a validé les modifications le 18 octobre. Aucun recours à la CDAP n'a été déposé par les opposants déboutés.

A la suite du transfert de parcelles en zone agricole, la DGTL demande de remettre à jour le plan d'affectation Hors zone à bâtir. Cette demande est traitée en même temps que le nouveau règlement de police des constructions. Le dossier devrait passer à l'enquête publique fin 2024.



5 Instruction publique et cultes

5.1 ASIRE

5.1.1 Codir

Le Comité de direction exerce, dans le cadre de l'activité de l'Association, les compétences attribuées aux municipalités, afin d'atteindre les buts de l'ASIRE, à savoir pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment de la LEO et du RLEO.

Il s'agit en particulier de la mise à disposition et de la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que les transports scolaires et les devoirs surveillés. De plus, d'autres activités parascolaires telles que les restaurants scolaires, l'accueil des élèves en dehors des heures d'école, sont possibles si elles s'inscrivent dans un cadre d'intérêt régional.

Afin d'assurer la mission ci-dessus, le Comité de direction a siégé 22 fois et 6 préavis ont été traités.

5.1.2 Bâtiments

Parc immobilier scolaire : au 1er janvier 2014, le périmètre de l'ASIRE comptait 35 sites scolaires différents. Conformément à ce qui a été planifié dans le cadre de la Vision2020, et ensuite repris dans l'Ambition2030, au 31 décembre 2023, ce chiffre se monte à 18 sites scolaires.

Ainsi, au 31 décembre 2023, l'ASIRE est propriétaire des sites suivants :

- Collège des 7 Fontaines, Bercher
- Collège de Court-Champ, Echallens
- Collège des Trois Sapins (extension), Echallens
- Collège d'Etagnières, Etagnières (lot PPE)
- Collège de Goumoëns, Goumoëns (lot PPE)
- Collège intercommunal, Poliez-Pittet
- Collège de Thierrens
- Collège de Villars-le-Terroir
- Collège du Verger, St-Cierges.

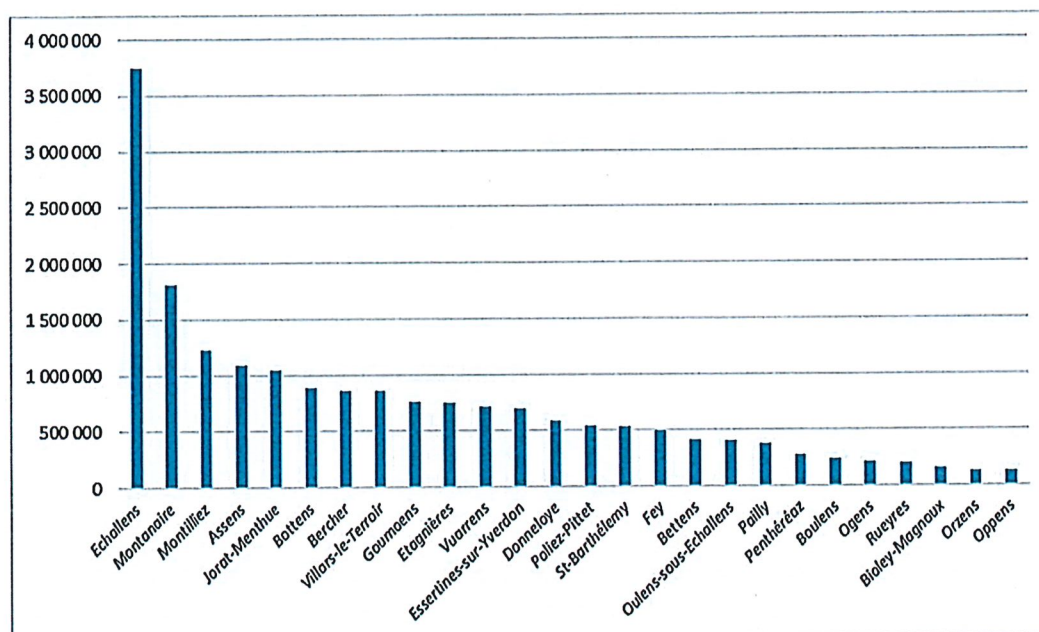
5.1.3 Population et élèves

Entre 2022 et 2023, la population a augmenté de 251 habitants (+ 0.86%) et les élèves de 76 (+ 1.89%).

Le coût par habitant a augmenté de CHF 22.82 (+ 4.19%) et le coût par élève de CHF 124.27 (+3.14%).

Le nombre d'élèves total dans le périmètre de l'ASIRE est de 4100.

Montilliez est le 3^{ème} contributeur financier au fonctionnement de l'ASIRE après Echallens et Montanaire.



5.1.4 Conseil d'Établissement

Le Conseil d'Établissement est un lieu d'échange, d'information, de réflexion et de proposition émanant des différents acteurs de la vie scolaire. Le Conseil d'Établissement est une conséquence directe de la modification de la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire) acceptée par le peuple vaudois en 2011.

Historique : en 2014, 2 Conseils d'Établissements avaient été constitués pour répondre à la modification de la LEO et conformément au préavis 04-2014. Le CET NORD (établissement primaire et secondaire Bercher - Plateau du Jorat) et le CET SUD (établissements Emile Gardaz et Trois-Sapins) ont fonctionné jusqu'en 2019-2020, mais une réorganisation a été nécessaire lors de la création du nouvel établissement primaire Villars-le-Terroir - Poliez-Pittet. À la suite de réflexions pour repenser l'organisation du futur CET, le préavis 06-2020 concernant le règlement du Conseil d'Établissement de l'ASIRE a été présenté et approuvé par le Conseil intercommunal de l'ASIRE le 23.06.2020. Ce préavis a abrogé l'ancien règlement de 2014.

Ainsi, le nouveau Conseil d'Établissement de l'ASIRE est une seule entité de 32 personnes pour 4 commissions représentant les 4 établissements scolaires. Ces commissions sont constituées par des représentants des milieux professionnels, politiques, des parents d'élèves scolarisés dans l'établissement et des représentants de la société civile. Chaque commission est composée de 8 personnes. Le CET s'est réuni à 4 reprises conformément au règlement ad'hoc.

Le rapport de gestion complet de l'ASIRE est à disposition sur le site www.asire.ch

5.2 Cultes

5.2.1 Gestion des organistes

Les Communes de Bottens, Jorat-Menthue, Montilliez et Poliez-Pittet ont fonctionné selon la Convention établie en 2019. Pour rappel, la commune de Montilliez est responsable de la gestion administrative des organistes et également la commune boursière. Nos frais liés à la gestion administrative des organistes sont facturés aux trois autres communes selon une clé de répartition. Les orgues du Temple de Poliez-le-Grand et du Temple de Sugnens ont été changées.



6 Police

6.1 Corps de police

En 2023, ce sont 122 événements, relativement un bon chiffre par rapport à la moyenne communale/cantonale, qui ont concerné notre commune ; en voici un aperçu :

Vol de véhicules	1	-	Véhicules suspects	3	↑
Accidents de circulation avec animal	12	↑	Cybercriminalité	11	↑
Dommages à la propriété	3	↓	Troubles de la tranquillité / Nuisances	2	↑
Accidents de circulation entre véhicules	5	↓			

Les statistiques vaudoises de la criminalité et de la circulation sont à consulter sur le site <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-jeunesse-de-lenvironnement-et-de-la-securite-djes/police-cantonale-vaudoise-polcant/statistiques>

Des contrôles de vitesse sont effectués régulièrement par la gendarmerie au moyen de radars et nous constatons que les résultats sont toujours satisfaisants :

Poliez-le-Grand Rte de Bottens	02.05.2023 10h45 à 12h15	302 véhicules contrôlés	0 dénonciation	Montilliez : 0 % Canton : 3.13 %
Poliez-le-Grand Rte de Echallens	10.10.2023 18h05 à 20h00	427 véhicules contrôlés	0 dénonciation	Montilliez : 0 % Canton : 2.94 %

Par le biais des réseaux sociaux, abonnez-vous et restez au courant des dernières actualités de la Police Cantonale en matière de prévention et de sécurité :

<https://www.facebook.com/policevd>

<https://twitter.com/policevaudoise>

<https://www.youtube.com/user/policeVD>

<https://instagram.com/policevd/>

Il est possible de s'abonner à la Newsletter mensuelle par inscription à effectuer sur le site internet votrepolice.ch

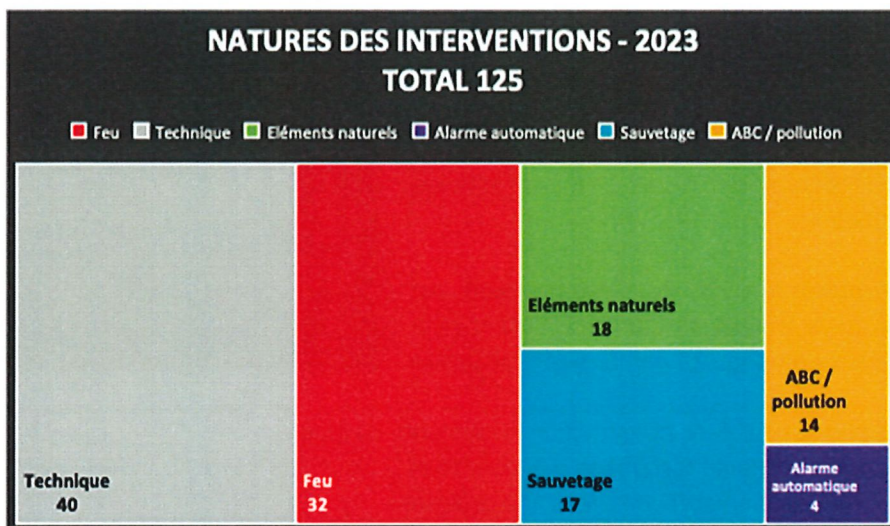
6.2 Défense contre l'incendie

Au niveau des interventions, notons une hausse importante puisque l'an dernier notre SDIS nous annonçait 87 sorties et en 2023, le SDIS a été alarmé à 125 reprises. Ces mobilisations vont de l'alarme automatique annulée avant le départ en caserne, au feu de ferme avec pas moins de 16 heures d'intervention non-stop. Les éléments naturels ont nui également, soit pour les précipitations en abondance sur de petits laps de temps, soit pour des chutes d'objets à l'instar des arbres couchés en travers de la route cantonale Assens – Morrens, pour ne citer que cet exemple.





Nous avons la chance et l'honneur d'avoir à disposition de notre région un SDIS moderne et performant. La population et les entreprises peuvent compter sur des équipes engagées, compétentes et disponibles. Le SDIS dispose de véhicules, de matériel et d'équipements en suffisance et en très bon état. L'ECA continue sa fourniture en matériel de grande qualité. Il s'agit de sommes importantes investies par l'ECA pour le SDIS et les DAP du Gros-de-Vaud. Pour rappel, selon la loi, l'ECA finance partiellement et non pas en totalité le matériel des SDIS. Le reste est à la charge des communes.



Achats par le SDIS sur budget 2023 : Renouvellement des vestiaires de la caserne de Bercher / Fourniture d'armature (réduction 110/125, brise-jet, nettoie bottes (Echallens + Bercher) / Livraison de bâches pour toutes les remorques PCi (DAP+ DPS) / NAC (matériel intervention pour nouveaux animaux de compagnie suite au cours spécifique) / Tutoriel nouvelle Motopompe.

Fournitures ECA 2023 : Motopompe Vogt Power 4 en remplacement d'un modèle type PCi / Barquettes de sauvetage pour tous les DAP et DPS / Outils de force Halligan dans tous les véhicules DPS / Remplacement tronçonneuse, fourniture casques + tenues bûcheronnage, lavages tenues DAP.



Nos remerciements vont à toutes les personnes concernées des SDIS et ECA, pour leur aide dans ce travail qui permet de mettre à disposition du matériel performant pour accomplir les différentes missions envers la collectivité.

CHF 27.96 c'est le coût annuel à l'habitant, montant qui est en légère augmentation et reste globalement contenu.



6.3 Protection civile du Gros-de-Vaud – « les Castors »

Pour suivre la PCI du Gros-de-Vaud tout au long de l'année, reportages, photos, vidéos, et autres publications sont à voir sur les réseaux sociaux Facebook et chaîne Youtube, ainsi que sur le site internet www.pci-gdv.ch

L'année 2023 a débuté sur un fond d'intervention INOPIA et ses points de rencontre d'urgence avec cette crainte de pénurie d'énergie.

En parallèle à ce souci, l'ORPC du Gros de Vaud a continué de suivre le développement du projet TETRIS (réforme de la Protection civile vaudoise) avec notamment le développement et la proposition d'une 3^{ème} voie intitulée « synergies renforcées ».

Le bataillon de Protection civile du Gros-de-Vaud est composé d'un Etat-major (réduit) de bataillon (EM) et de 2 compagnies. Ces deux compagnies ont la même structure avec :

- une section logistique (matériel, constructions, transport, cuisine),
- une section aide à la conduite (préposés à la conduite),
- une section appui (les pionniers) comprenant 4 groupes,
- une section assistance comprenant 3 groupes assistance et 1 groupe PBC (protection biens culturels).

292 astreints (371 en 2022), dont 16 volontaires, forment notre bataillon de Protection civile. Cette diminution s'explique par les conséquences de l'application de la nouvelle Loi fédérale sur la protection de la population et sur la Protection civile (LPPCi) qui entraîne une baisse importante des effectifs de la protection civile.

Il en résulte une réflexion de fond de la Protection civile au niveau cantonal afin de trouver une solution pérenne : la réforme TETRIS.

C'est maintenant qu'il faut fixer le cadre, les responsabilités en termes de gouvernance et de financement pour assurer les missions de la PCi, mais aussi les intérêts de nos communes.

Les cours de répétition en compagnie : l'essence même des cours de répétition est de le faire dans le cadre de la compagnie. Lors de cette semaine complète, les répétitions de l'instruction générale de base sont faites le lundi (Polycom, lecture de cartes, lutte contre le feu, battue, premiers secours, ...) puis du mardi au vendredi, ils passent dans les instructions techniques métiers (logistique, aide à la conduite, pionnier, assistance) et de petits exercices d'engagement.

Les pionniers ont réalisé des travaux pour les communes de :

- Daillens avec la remise en état des abords d'un étang ;
- Goumoëns avec la création de passerelles en forêt ;
- Assens avec la remise à jour d'un chemin forestier ainsi que quelques passerelles et barrières.

Les deux compagnies ont œuvré pour ces travaux qui permettent de mettre en situation les cadres, la logistique, le commandement de la compagnie et de parfaire la formation technique au maniement des outils de la Protection civile.





La section assistance n'était pas en reste puisqu'elle a collaboré avec les EMS d'Echallens et de Goumoëns, tout comme avec le CAT (centre d'accueil temporaire) d'Echallens. Ils ont aussi pu bénéficier d'une formation à l'accompagnement de personnes en situation de handicap mental et à l'accompagnement de personnes malvoyantes. Ces formations sont un réel plus pour les membres puisqu'ils sont confrontés à la réalité du terrain et toutes les implications ainsi que les conséquences que cela comporte.

De même, le groupe de protection des biens culturels (PBC) a procédé au recensement d'archives communales pour 7 communes ainsi qu'au recensement des expositions itinérantes de l'Espace culturel d'Assens.

Le contrôle périodique des abris a été conduit durant environ 2 semaines sur l'année avec la milice. Enfin, les 4 dons du sang pour lesquels la PCi collabore avec les samaritains d'Echallens sont un rendez-vous incontournable d'année en année.

Le passeport vacances, avec lequel il y a une collaboration depuis de nombreuses années, procure toujours autant de plaisir, tant aux grands qu'aux plus petits, avec 2 journées de découvertes qui permettent de présenter l'organisation de l'ORPC, encore trop souvent méconnue du grand public.

Formation d'intervention régionale (FIR)

Au programme du premier jour de ce cours de répétition, de la formation continue et des rappels de connaissances avec notamment l'approvisionnement électrique des antennes Polycom du secteur, la formation au montage de barrage contre les crues d'eau (éléments naturels), ou encore de l'étagage, pour ne citer que ces exemples.

Le deuxième jour a été consacré à un exercice d'intervention grandeur nature sur la piste d'exercice de Gollion. Thème de l'exercice : tremblement de terre sur une zone habitée avec pour mission du déblayage de gravats, de la recherche, du sauvetage de personnes et de la stabilisation de bâtiments. Ce cours de répétition a nécessité quelques jours de préparation et une journée complète de rétablissement du matériel, des infrastructures et des véhicules.

En 2023, ce sont 121 jours de service pour des interventions en situation d'urgence, dont 50 jours au profit de l'opération INOPIA. Des engagements variés tant dans la durée que dans les prestations demandées ou encore dans la notion d'urgence puisqu'ils sont passés par des opérations planifiées à de l'intervention immédiate déclenchée par alarme (pager et téléphone).

Le 17 août, le plan canicule a été déclenché par la cheffe du département de la santé et de l'action sociale de notre canton.

Dans le cadre de l'opération INOPIA (panne/pénurie d'énergie), en début d'année, organisé en partenariat avec la Préfecture, la formation des communes à l'utilisation des radios Polycom et VHF ainsi qu'au fonctionnement des maintenant célèbres points de rencontre d'urgence (PRU). Il s'en est suivi la visite de l'entier des PRU du district avec dans un deuxième temps la distribution du matériel et de la documentation nécessaire à la tenue du PRU.

Dans la nuit du 21 décembre, un feu se déclare dans une ferme sur la commune de Bottens. Les pompiers mobilisés depuis plusieurs heures décident d'appeler en renfort la Protection civile. À 04.45 h les pagers de la FIR retentissent et l'intervention est lancée pour nos hommes. La demande initiale est simple puisqu'il s'agit de prévoir du ravitaillement chaud pour la soixantaine de pompiers et autres partenaires sur place, ainsi que d'installer de l'éclairage pour la zone sinistrée. La suite verra les missions se multiplier et se diversifier puisqu'au final la tâche est du ravitaillement, du transport, de l'éclairage, de la veille logistique durant une nuit complète, de la circulation, du bouclage de zone et énormément de coups de mains ici et là pour aider au déploiement de tuyaux et à leur rétablissement. Le lendemain de Noël, une petite équipe s'est rendue sur place pour récupérer le reste du matériel et procéder à son rétablissement. 21 membres de la formation d'intervention régionale engagés tout au long de l'intervention ont réalisé 296 heures de travail au profit des partenaires.

Une année riche en changements et rebondissements sur un fond d'engagement non plus pour COVID, mais pour INOPIA.

Plus nous avançons et plus l'ORPC est sollicitée, mais ô grand paradoxe, la protection civile dispose de moins d'effectifs. La solution à ce problème réside peut-être dans la fusion de régions ou alors dans la diminution des prestations ou encore dans la modification de l'obligation de service ou, pourquoi pas, dans le rapprochement avec le service civil ou qui sait, avec le recrutement actif de volontaires....

Les problèmes sont présents mais les solutions manquent. Quoi qu'il en soit, tout le monde est maintenant d'accord pour dire que l'ORPC est un partenaire sécuritaire à part entière, nécessaire au bien-être de la population et performant. Sans cet engagement citoyen, les fondations de notre pays ne seraient pas aussi solides qu'aujourd'hui.



CHF 23.92 c'est le coût annuel à l'habitant, montant qui est en légère augmentation et reste globalement contenu.

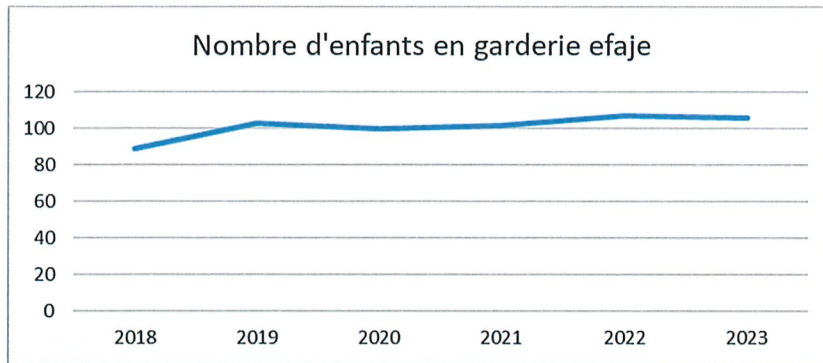
7 Sécurité sociale

7.1 EFAJE - <http://efaje.ch/>

(Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs)

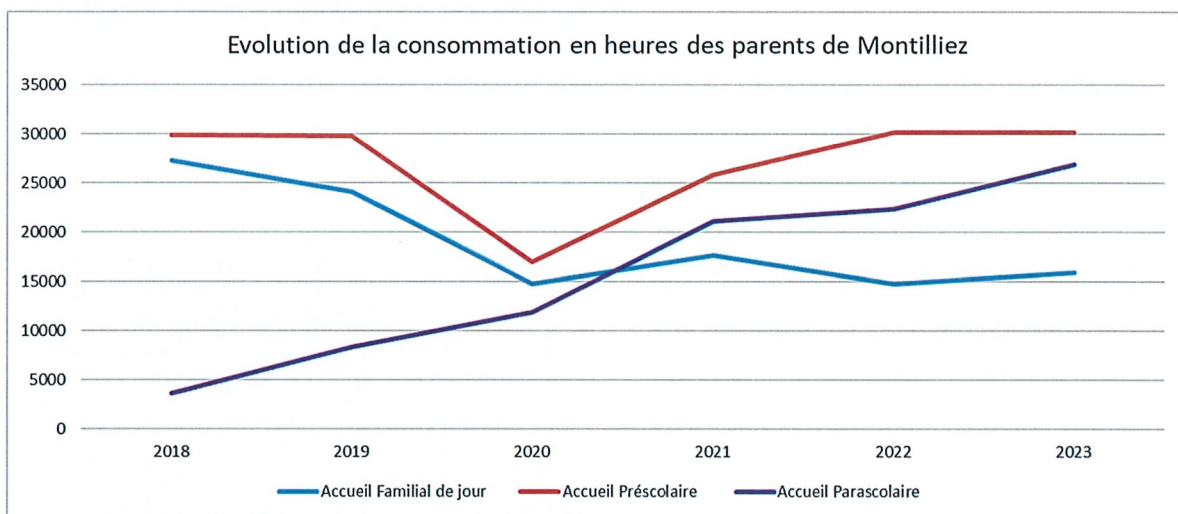
La volonté est de contenir au maximum les coûts pour les communes ; rappelons que l'augmentation de la consommation découle des besoins effectifs des familles, le développement de l'Efaje étant proportionnel à celui de la région. Afin de répondre au mieux à la demande de nos habitants ainsi qu'aux obligations d'accueil imposées par la loi (LAJE), l'EFAJE a mis en place une centralisation de la gestion des demandes d'accueil en milieu familial.

En 2023, une diminution d'un enfant est à constater pour notre commune.



Légende : Evolution du nombre d'enfants de la commune de Montilliez utilisant la structure Efaje.

Si nous constatons la diminution d'un enfant de Montilliez en 2023, nous pouvons constater une augmentation de 8.42% d'heures consommées principalement au Parascolaire.



Légende : Evolution des heures consommées par les parents la Commune de Montilliez utilisant la structure Efaje.

7.2 ARASPE - <http://www.araspe.ch>

(Association Régionale de l'Action Sociale Prilly – Echallens)

L'Association régionale d'action sociale Prilly Echallens (Araspe) offre des prestations liées aux assurances sociales et à l'appui social et administratif.

L'appui social s'adresse à toute personne en difficulté (art. 25 LASV) domiciliée ou en séjour dans le canton et qui dispose d'un titre de séjour valable ou en cours de renouvellement, à l'exception des personnes visées par la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (art.4 LASV et 1^{er} al. 2 RLASV). L'appui social est alloué en priorité aux bénéficiaires du revenu d'insertion (RI), lesquelles doivent faire tout leur possible pour retrouver leur autonomie financière et socioprofessionnelle (art 40 LASV). Un défaut de collaboration du bénéficiaire avec la CSR entraîne des sanctions.

L'appui social est une aide personnalisée qui comprend l'activité d'encadrement, de soutien, d'écoute, d'information et de conseil. Il peut prendre également la forme d'intervention en faveur des personnes concernées auprès d'autres organismes, dans le but notamment de prévenir le recours au RI. L'appui social peut comprendre des prestations sous forme de mesures d'insertion sociale ou professionnelle. Les mesures d'insertion sociale sont destinées aux bénéficiaires du RI qui ne peuvent être, dans un premier temps, adressées à l'Office régional de placement (ORP). Ces mesures, visant à recouvrer l'autonomie sociale et financière, offrent un accompagnement permettant de :



- Accéder à une formation,
- Se remettre en activité,
- Développer des compétences,
- Faciliter l'accès aux entreprises dans le cadre de stages.

Jeunes

Des prestations ciblées pour les personnes âgées de 18 à 25 ans, comprenant les thématiques de l'emploi, de la formation, des projets et de l'argent. Une aide dans la recherche de solution concernant les problématiques de logement, d'addiction, de dettes et d'ordre familial

Seniors

Des informations concernant les prestations financières et les assurances sociales en lien avec chaque situation, mais également une aide ainsi qu'une écoute attentive et confidentielle pour trouver des solutions aux problèmes.

Adultes

Des prestations allant du minimum vital aux prestations cantonales et fédérales, une écoute attentive et confidentielle, ainsi que le soutien nécessaire pour trouver des solutions adaptées à chaque situation, notamment dans le domaine de l'emploi, du budget, du logement, de la problématique liée à l'addiction, ou d'ordre familial.

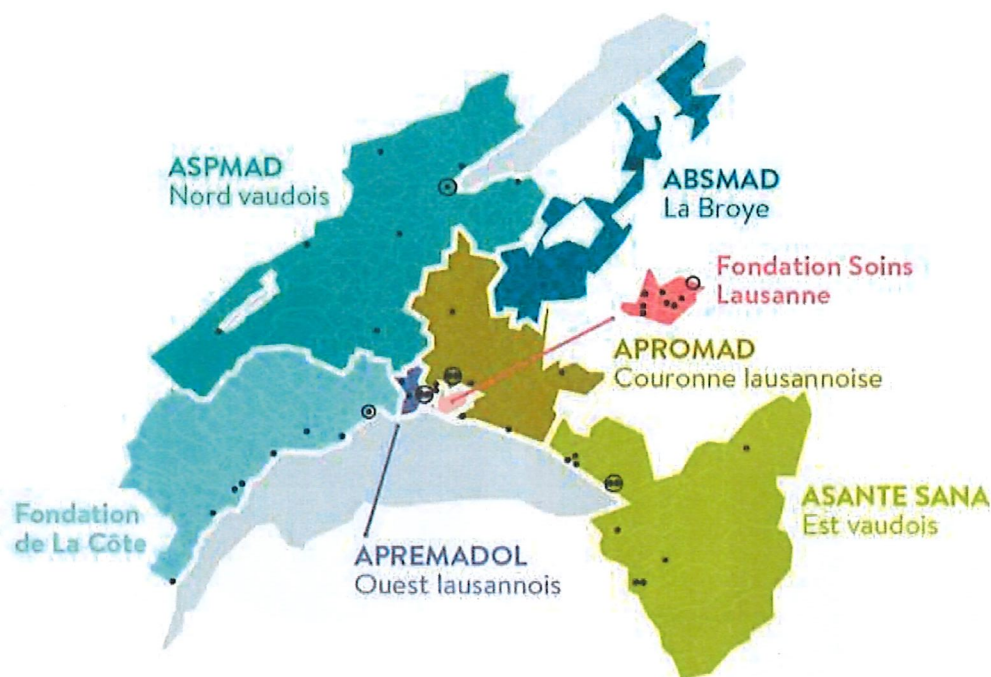
L'ensemble du personnel de l'ARASPE, travaille et participe au maintien de la cohésion sociale et à la préservation de la dignité humaine dans notre région, en collaboration avec les différents partenaires. C'est une aide pour les personnes confrontées à des situations de précarité et à des difficultés psycho-sociales en menant des actions d'information, en proposant un accompagnement financier, social et administratif, en application des régimes sociaux.

7.3 APROMAD

(Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile)

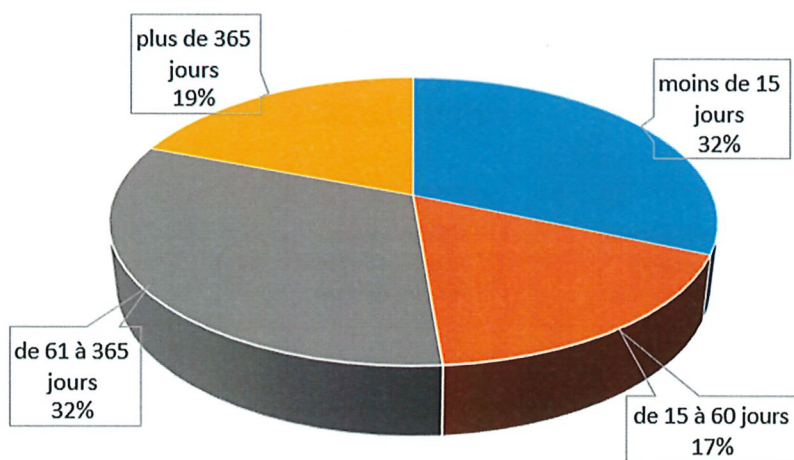
2023 a été une année particulière pour l'APROMAD puisque l'association a fêté ses 30 ans. Ce jubilé a été l'occasion de célébrer chaleureusement l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, qui sont les acteurs du maintien et de l'amélioration de la santé de la population tout au long de la vie.

2023 a également été marquée par le lancement du programme « Bien vieillir » sur l'ensemble du canton de Vaud. Cette évolution majeure de ce dispositif se caractérise par le passage d'un système de soins à un système de santé axé sur la prévention et la promotion de la santé. Ce changement, impliquant l'ensemble du personnel des CMS vaudois et des services transversaux, se poursuivra dans les années à venir.



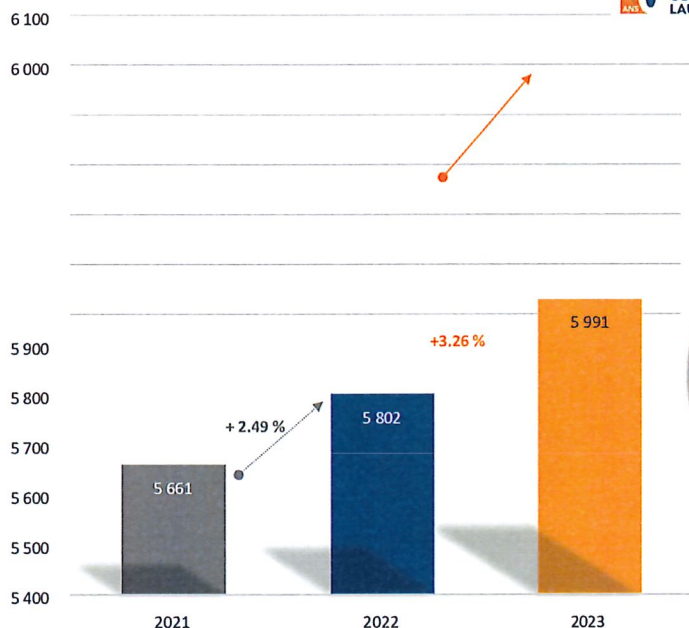
En 2023, 5'991 clients ont placé leur confiance dans les CMS, bénéficiant ainsi de 392'792 heures de prestations. À cela s'ajoute le soutien apporté à 984 enfants et leur famille par les conseils et l'accompagnement d'infirmières et infirmiers petite enfance. De plus, 500 enfants ont pu recevoir des soins à domicile grâce à l'équipe cantonale de soins infirmiers pédiatriques, évitant ainsi l'hospitalisation ou l'institutionnalisation de certains d'entre eux.

Durées de prise en charge

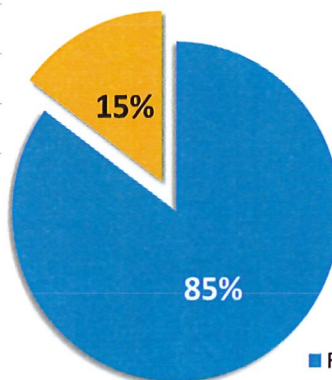




➤ Nombres de clientes et clients APROMAD



Répartition des charges



En 2023, l'activité réalisée est en lien avec le budget. Le Taux d'absentéisme a été maîtrisé. La répartition des charges reste donc stable et semblable à celle de 2022.

7.4.1 Bibliothèque régionale Echallens - <http://www.bibliotheque-echallens.ch>

La Bibliothèque Régionale d'Echallens (BRE) a été créée en 1982 par une association de bénévoles afin de desservir la population régionale en documents de lecture publique. Pendant trente ans, ces bénévoles motivées ont géré et fait vivre la bibliothèque avec beaucoup d'enthousiasme et savoir-faire.



Avec le soutien d'un partenariat de communes, et la création d'un centre de documentation scolaire, la bibliothèque s'est professionnalisée et fait partie du Réseau vaudois des bibliothèques Renouvaud - Ecoles et Lecture publique. La BRE met à disposition plus de 30'000 documents pour tous les goûts et tous les âges : ouvrages de référence, albums illustrés, bandes dessinées, mangas, livres-jeu, livres audio, ouvrages documentaires, biographies et récits, romans, polars, livres en gros caractères, e-books, etc.

chiffres clés 2023

<p>Prestations</p> <p>30'483 ex. Fonds documentaire 291 animations pédagogiques -15 animations publiques -1x mois</p>	<p>Ouvertures</p> <p>37h/sem scolaire 4h/sem parascolaire 9h½ sem publique</p>	<p>Prêts</p> <p>61'775 prêts 42'639 enfants 8'776 adultes 10'360 classes</p>
<p>3 BIBLIOTHÉCAIRES = 2.01% ETP → 1.5% scolaire + 0.8% parascolaire + 0.55% public</p>		
<p>Usagers</p> <p>2'109 inscrits 1'305 comptes actifs 90 classes/école 954 jeunes 261 adultes</p>	<p>Nouvelles acquisitions</p> <p>1'675 total d'ouvrages 375 → livres adultes 255 → livres jeunesse 52 → périodiques, dvd 993 → jeunesse DGEO</p>	<p>Desherbage</p> <p>965 exemplaires 909 imprimés 56 autres</p>



Horaire - Ouverture publique :

Lundi	15h00 - 17h00
Mardi	17h00 - 19h30
Mercredi	15h30 - 18h30
Jeudi	15h00 - 17h00

- 16 communes partenaires qui paient annuellement une contribution de CHF 2.50/habitant
- Des abonnements attractifs :
Jeunes (0-18 ans) : gratuit
Adultes : CHF 40.-/an.

Située au Ch. du Grand-Record 58 à 1040 Echallens

7.4.2 Ludothèque à Echallens



Cette structure bénéficie de notre soutien de partenariat et l'abonnement familial annuel y coûte ainsi moins cher. Location dès CHF 1.- par jeu.

CHF 30.- l'abo mini, software exclu
CHF 80.- l'abo maxi, software inclus

Horaire - Ouverture publique :

Mardi :	09h00 - 11h30 / 16h00 - 19h00
Mercredi :	16h00 - 19h00
Jeudi :	15h00 - 17h00

Fermé pendant les vacances scolaires

Située au Ch. du Grand-Record 54B à 1040 Echallens



7.6 Défibrillateurs

Rappel des emplacements des 4 coffrets avec défibrillateurs, un dans chaque village :



**Grande salle
Dommartin**



Four à pain Naz



**Admin. communale
Poliez-le-Grand**



**Ch. de la Lignée 1
Sugnens**



8 Services industriels - Service des eaux

Pour la fourniture d'eau potable, tous les villages de Montilliez sont raccordés aux associations respectives, soit AIAE et AIEHJ.

La norme Chlorothalonil est toujours en vigueur ; dans le rapport 2020, nous vous informions que l'OFCE (Office de la Consommation) avait donné son accord pour continuer à consommer l'eau des sources des associations respectives, pour autant que le taux ne soit pas exagérément élevé ; ceci est toujours valable.

Suite aux essais de traitement pour l'AIAE, au charbon actif, qui ont eu lieu à Oppens avec des résultats satisfaisants, la possibilité de traitement n'est toujours pas validée par les instances de contrôle ; mais Service Eau Lausanne planche toujours sur des essais ; nous devrions avoir des résultats sur l'impact financier des traitements en 2024.

Les résultats d'analyses sont à disposition, sur demande, auprès du greffe municipal.

Pour les deux associations, le dossier d'autocontrôle a été validé par l'OFCE. Pour rappel, ce dossier comprend toutes les informations et obligations de la gestion de l'eau potable. La commune a choisi l'entreprise VonRoll pour la gestion de contrôle des vannes et BH ; cela fait partie des obligations de l'autocontrôle.

AIEHJ	AIAE
Association Intercommunale des Eaux du Haut-Jorat	Association intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environs
L'AIEHJ regroupe les communes d'Hermenches, Jorat-Menthue, Poliez-Pittet, Rossenges et Montilliez.	L'AIAE regroupe les communes d'Echallens, Corcelles-Chavornay, Villars-le-Terroir, Oulens, St-Barthélemy, Pailly, Oppens, Vuarrens, Penthéraz, Goumoens, Fey et Montilliez (environ 16'000 habitants)
Approvisionne en eau le village de Dommartin et vend de l'eau à l'AIAE.	Fournit de l'eau à Naz, Sugnens et Poliez-le-Grand.
La production annuelle 2023 des sources représente 622'631 m ³ , dont 43'137 m ³ pour Dommartin.	L'eau gérée en 2023 représente 1'564'255 m ³ répartis par une production des sources de 600'091 m ³ + achat à Eau Lausanne de 697'612 m ³ et à l'AIEHJ de 310'043 m ³ .

Les contacts avec Service Eau Lausanne, pour la gestion de la source La Proveyse à Thierrens, devraient se finaliser en 2024. Il ne s'agit pas d'une vente mais bien d'un partenariat de gestion, avec la création d'une SA entre SEL et l'AIAE. Cette eau n'est pas négligeable puisque cette source produit entre 400 et 900 litres/minute selon les saisons.



9 Conclusion

L'année 2023 s'est déroulée à la satisfaction de la Municipalité qui s'est efforcée de gérer le ménage communal d'une manière rigoureuse, en respectant le budget, et en veillant en permanence au maintien du bien-être de notre collectivité, et ce malgré les conditions sanitaires du début d'année.

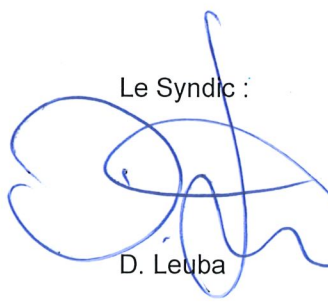
En 2024 la Municipalité s'est fixé les priorités suivantes, en plus de la gestion courante des dossiers d'actualité et récurrents de la Commune :


- Préparation à l'introduction de MCH2
- Mise en production d'Acropolis module finances
- Développement d'Acropolis pour le CH
- Renouvellement des places de jeux
- Mise en œuvre du PECC
- Poursuite des travaux pour la réfection complète de l'Auberge communale à Poliez-le-Grand
- Dépose du dossier au Canton pour la réfection du chalet du Pâturage à Sugnens
- PACom 2 (Hors zone à bâtir)
- Etude d'un chauffage à distance – grande salle de Poliez-le-Grand
- Démolition du réservoir de Naz
- Entretien du parcours du chemin des Blés à Dommartin
- Divers travaux d'entretien sur les réseaux EC et EU
- Dossier de renaturation du Botterel à Poliez-le-Grand
- Réhabilitation de l'étang de Dommartin
- Renaturation du Sauteru avec Villars-le-Terroir et Fey pour la gestion des castors
- Amélioration des installations dans les parcs et promenades (bancs, tables, places des Tires à Sugnens)
- Contrôle des vitesses moyennes sur les routes (V85)

Pour y parvenir, la Municipalité compte sur le soutien du Conseil communal qu'elle remercie pour sa confiance témoignée tout au long de l'année.


L'exécutif remercie également toutes les personnes qui, selon leurs disponibilités et compétences, contribuent au bon fonctionnement de notre collectivité.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : 
D. Leuba



La Secrétaire :


M. Pahud